Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P04

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIXº ANNÉE

Paraît une fois par mois

Nº 4 Avril 1968

SOMMAIRE

Le 4 mai à Tramelan — Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 1967, à Saignelégier — Rapport d'activité 1967 — Comptes — L'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne — Annexes

Le 4 mai à Tramelan

Avec le printemps arrive l'annonce des traditionnelles assemblées générales de nos grandes associations jurassiennes. Pour sa part, l'ADIJ tiendra ses assises annuelles le 4 mai à Tramelan. Que chacun de nos membres retienne d'ores et déjà cette date, de manière que notre assemblée bénéficie d'une participation aussi nombreuse que relevée.

Comme de coutume, le Comité de l'ADIJ a consacré le 3 avril à cette prochaine assemblée générale une importante séance préparatoire. Le copieux rapport 1967, publié dans le présent bulletin, a été soigneusement examiné, tant en ce qui concerne l'activité des organes dirigeants de l'association que celle de ses multiples commissions, qui se livrent chacune à un travail fructueux dans leur sphère particulière.

Assemblée générale

Il s'agissait tout d'abord de fixer le programme de l'assemblée générale du 4 mai 1968 à Tramelan. Il a été établi de la manière suivante :

10 h. 15 Séance administrative.

11 h. 30 Conférences de M. le conseiller d'Etat Henri Huber, sur le thème « L'épuration des eaux et son application dans le Jura », et de M. André Tissot, sur « Les fermes jurassiennes des Franches-Montagnes et du Haut-Erguel » (avec projections lumineuses).

12 h. 30 Réception par la Municipalité de Tramelan.

13 h. 15 Banquet.

L'assemblée générale proprement dite se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture par le président. 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 1967 à Saignelégier. 3. Rapport d'activité 1967. 4. Comptes 1967. 5. Budget et cotisations 1967. 6. Election du Comité. 7. Nomination d'un vérificateur des comptes. 8. Programme d'activité. 9. Divers et imprévu.

Rapport d'activité 1967

Le rapport d'activité, qu'on lira dans les pages qui suivent, comprend tout d'abord, dans son introduction, un tour d'horizon économique rédigé